



Conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 11  
Nombre de votants : 15  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 juin 2024  
(Date de convocation 14 juin 2024)

MAIRIE DE CAMPAN  
HAUTES-PYRÉNÉES

Délibération N° 20240620 – 8

Le vingt juin deux mille vingt-quatre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,

Étaient présents :

M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, Mme Dominique Borgella-Adjudant, Mme Sarah Laguerre, M. Etienne Lay, M. Thibaut Maurin, Mme Mélissa Pujo-Menjouet, M. Thierry Ribeiro, Mme Viviane Torné, M. Sylvain Saligot, M. Benjamin Soucaze-Soudat, formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents :

M. Laurent Santucci : procuration donnée à M. Alexandre Pujo-Menjouet,  
Mme Aurore Ville : procuration donnée à Mme Catherine Pécondon-Montgaillard  
Mme Charlotte Foubert : procuration donnée à Mme Sarah Laguerre  
M. Jean-François Rabaud : procuration donnée à Mme Viviane Torné

Objet : VALEUR DE LA RESIDENCE BEAUSITE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le référentiel comptable M57 ;

Monsieur le Maire explique que la résidence Beausite comprend 18 logements, dont 12 occupés, est actuellement gérée par l'OPH selon un bail emphytéotique de 45 ans qui prendra fin au 30 juin 2024. La mairie ayant fait le choix d'en reprendre la gestion à partir du 1er juillet 2024, il est nécessaire d'affecter au patrimoine de la Commune la valeur réelle du bien.

L'estimation de la valeur du bâtiment est effectuée à partir du bail emphytéotique qui stipule que le salaire du conservateur des hypothèques a été déterminé à l'époque, sur la base d'une valeur des constructions de 2 570 000 Francs, soit 391 794€.

Il est proposé de reprendre la fiche inventaire BAT0045 pour une valeur totale de la résidence de 391 794€ au compte 2132.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **Article Unique** : de modifier la fiche inventaire BAT0045 pour une valeur totale de la résidence de 391 794€ au compte 2132.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Date affichage : 27/06/24



Fait pour extrait conforme  
Le Maire  
Alexandre Pujo-Menjouet